

## Circulaire d'information

**INFCIRC/1220**

25 juin 2024

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

---

# Déclaration commune de plusieurs États Membres au titre du point 6 e) de l'ordre du jour « Accord de garanties TNP avec la République islamique d'Iran »

1. Le 5 juin 2024, lors de la 1722<sup>e</sup> réunion du Conseil des gouverneurs, le Représentant résident de la République arabe syrienne a demandé, au nom de plusieurs États Membres, que la déclaration commune ci-jointe soit publiée en tant que circulaire d'information (INFCIRC).
2. Conformément à la demande formulée, la déclaration est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.



**Déclaration commune de  
la République du Bélarus, la République populaire de Chine, la République islamique d'Iran,  
la République du Nicaragua, la Fédération de Russie, la République arabe syrienne,  
la République du Zimbabwe et la République bolivarienne du Venezuela  
au titre du point 6 e) de l'ordre du jour : « Accord de garanties TNP  
avec la République islamique d'Iran »**

(Vienne, le 5 juin 2024)

Monsieur le Président,

Permettez-moi de présenter la déclaration commune suivante au nom de la République du Bélarus, la République populaire de Chine, la République islamique d'Iran, la République du Nicaragua, la Fédération de Russie, la République arabe syrienne, la République du Zimbabwe et la République bolivarienne du Venezuela.

Nous tenons à exprimer nos sincères condoléances à l'Iran pour la perte du Président Ebrahim Raisi et du Ministre des affaires étrangères Hossein Amir-Abdollahian dans le tragique accident d'hélicoptère survenu le 20 mai et à témoigner notre profonde sympathie au Gouvernement et au peuple iraniens.

Nous souhaiterions profiter de cette occasion pour faire part de nos vues quant au projet de résolution présenté par l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni sur l'accord de garanties TNP avec la République islamique d'Iran.

La présentation d'une résolution contre un pays qui sort tout juste d'une période de deuil officiel à la suite du décès tragique de son Président et de son Ministre des affaires étrangères constitue un acte qui outrepassa d'éventuelles normes en matière de pratique diplomatique et d'étiquette. La provocation d'une confrontation politique dans un contexte aussi particulier et sensible ne contribue manifestement pas à faire avancer les efforts internationaux visant à résoudre la question du nucléaire iranien.

Nous rappelons l'engagement de longue date de l'Iran en faveur de la non-prolifération nucléaire en tant qu'État partie au TNP. Nous nous félicitons de son engagement continu auprès de l'Agence sur les questions de garanties en suspens, de la visite du Directeur général Grossi en Iran le mois dernier, ainsi que de la dynamique positive visant à poursuivre les discussions et la coopération. Lors de la visite du Directeur général en Iran le mois dernier, les deux parties ont convenu de maintenir la communication sur la poursuite de la mise en œuvre de la Déclaration commune de mars 2023 et sont sur le point de discuter de la poursuite de la coopération. Dans un tel contexte, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni s'obstinent à faire avancer le projet de résolution, ce qui ne peut être que contre-productif.

Les auteurs du projet ont utilisé tous les prétextes possibles contre l'Iran pour tenter de s'immiscer dans des questions qui sont censées être résolues dans le cadre de la coopération mutuelle régulière entre le Secrétariat de l'AIEA et l'Iran. Ce projet de résolution vise à utiliser de manière abusive une rupture temporaire de la coopération entre l'Iran et l'AIEA, en faisant fi des échanges récents entre le Directeur général et les autorités iraniennes. Il crée également un très mauvais précédent pour le système des garanties de l'AIEA.

Nous souhaitons souligner que la priorité actuelle du Conseil est d'encourager et de soutenir fermement l'engagement pris par l'Agence et par l'Iran et de remettre la question du nucléaire iranien sur la bonne voie au moyen d'un dialogue et d'une coopération constructifs. La réalité a prouvé à maintes reprises que les confrontations et les pressions ne favorisent pas la résolution de différends, mais qu'elles risquent en revanche de détériorer la coopération entre l'Agence et l'Iran et de compliquer davantage la question.

L'approche non constructive et conflictuelle choisie par les auteurs de la résolution envoie un signal clair à la communauté internationale, à savoir qu'il suffit de disposer d'une majorité simple pour imposer le processus de prise de décision au Conseil des gouverneurs et pour l'utiliser de manière abusive. S'il était adopté, ce projet de résolution constituerait une nouvelle erreur et un mauvais calcul, conduisant inévitablement à la confrontation.

Nous demandons instamment aux parties concernées de renoncer à leurs manœuvres politiques et d'examiner attentivement la suite de la question du nucléaire iranien, de manière rationnelle et responsable. Pour résoudre la question du nucléaire iranien, il faut donner au Secrétariat et à l'Iran le temps et l'espace nécessaires leur permettant de déployer de nouveaux efforts de manière constructive, favorisant ainsi une atmosphère positive propice au dialogue politique et à une coopération sur le fond. Nous appelons tous les États Membres à jouer un rôle constructif et à résister à toute tentative de politisation des questions de garanties. Nous devrions prôner la coopération plutôt que la confrontation. À cet égard, nous demandons aux États Membres de ne pas soutenir cette résolution.

Nous vous saurions gré de bien vouloir publier la présente Déclaration en tant que circulaire d'information (INFCIRC).

Monsieur le Président, je vous remercie.